

Motoneiges dans le Parc national du Mont-Tremblant :

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides exige un échéancier pour la fin des mesures d'exception

Saint-Jérôme, le 30 novembre 2020 – Pour un 3^e hiver consécutif, une « autorisation conditionnelle et exceptionnelle » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) permettra la circulation des motoneiges sur le sentier Caribou – reliant Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints - dans le parc national du Mont-Tremblant. Cette mesure exceptionnelle serait apparemment nécessaire en attendant la mise en service du nouveau tronçon de 9,2 kilomètres entre Saint-Faustin-Lac-Carré et la Ville de Mont-Tremblant situé à l'extérieur du parc.

Rappelons que cette permission temporaire, octroyée en novembre 2018, avait pour objectif de permettre à un comité régional de Lanaudière de se pencher sur des solutions face à la dévitalisation de la municipalité de Saint-Donat. Le CRE Laurentides s'était d'ailleurs dit extrêmement préoccupé par cette autorisation dans un parc national, notamment en raison du risque de créer un dangereux précédent.

« Deux ans pour trouver des solutions, ce n'est pas suffisant ? » s'interroge la directrice générale du CRE Laurentides, Anne Léger, qui se dit inquiète de l'habitude créée par cette autorisation exceptionnelle. « Plus les hivers passent et plus il sera difficile de revenir en arrière » estime pour sa part Philippe Roy, président de l'organisme. Il soutient que le Ministère doit présenter un échéancier de retrait des motoneiges sur le sentier Caribou et communiquer clairement à la population son intention de protéger la loi sur les Parcs qui affirme :

« Un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive, soit un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés »

Le président poursuit : « On a investi des millions de deniers publics pour créer des voies de contournement afin de protéger les écosystèmes du Parc. Rien ne justifie de menacer l'intégrité de la plus grande aire protégée de notre région. » À cet effet, le CRE Laurentides souhaite rappeler l'importance de maintenir des milieux naturels intacts. « Il est en effet de plus en plus démontré que la nature offre de nombreux services à la société » souligne Anne Léger, « Qui plus est, compte tenu de l'importante croissance démographique, les milieux naturels se font de plus en plus rares » ajoute Philippe Roy.

La politique sur les parcs nationaux stipule clairement que « Les sports motorisés, tels (...) la motoneige et les véhicules tout terrain, occasionnent un degré élevé de pollution et de dégradation de l'environnement. Ces activités entraînent une pollution sonore qui dérange autant la faune que les visiteurs. Les huiles et l'essence contaminent l'environnement (...). Pour toutes ces raisons, les sports

motorisés sont interdits dans les parcs. » (Politique sur les parcs nationaux du Québec, mars 2002)

Pour le CRE Laurentides, l'interdiction des motoneiges dans le Parc National du Mont-Tremblant, comme dans l'ensemble des parcs nationaux d'ailleurs, doit être défendue vigoureusement. Le CRE estime donc qu'un échéancier prévoyant la fin des mesures d'exception doit être rendu public par le Ministre et ce, dans les meilleurs délais.

À propos :

Le **CRE Laurentides** est le porte-parole des intérêts environnementaux de la région. Il tisse un réseau entre le monde municipal, les organismes, les associations et les individus. Il favorise les échanges, la concertation et l'entraide de ses membres. Il consulte le milieu, cerne les priorités régionales et propose des solutions concrètes aux problématiques identifiées. Si vous souhaitez être informés des nouvelles en environnement de votre région et soutenir la mission, devenez membre dès aujourd'hui en consultant le www.crelaurentides.org

– 30 –

Source :

Anne Léger, directrice générale CRE Laurentides, anne.leger@crelaurentides.org
(En raison du télétravail, veuillez svp communiquer par écrit pour prendre un rendez-vous téléphonique, merci)